



## Fin d'année et ouverture 2025

Nous vous rappelons qu'il vaut mieux commencer à contrôler les salaires avant paiement du mois de décembre afin de pouvoir procéder à d'éventuelles corrections avant d'avoir bouclé l'année. Si les listes officielles prennent en compte les éléments jusqu'au dernier mois bouclé, les résumés annuels, eux, affichent toute l'année.

Pour afficher les certificats de salaire avant bouclément, il faut préciser que la période est janvier à décembre, si le mois n'est pas encore bouclé. Sinon il s'arrêtera à novembre (dernier mois bouclé).

Pour mémoire, également, il peut être judicieux de refaire les cumuls 13èmes avant d'ouvrir décembre.

## Nouveautés 2025

Il y aura un certain nombre de nouveautés légales en 2025 :

Augmentation du salaire minimum à Genève.

Changements de taux de l'assurance maternité Genève et CAF.

Changement de l'âge de la retraite des femmes.

Changement des montants de coordination LPP

La mise à jour que vous allez recevoir est certifiée Swissdec 5.

Il y a donc des nouveautés de ce côté-là dont vous trouverez les modes d'emploi dans les pages suivantes.

Merci d'installer la mise à jour dont le lien de téléchargement vous parviendra ces prochains jours avant d'ouvrir l'exercice 2025.

### SOMMAIRE

- Salaire minimum Genève
- Coordination LPP minimum
- Amat et CAF Genève
- Filtre sur les succursales
- Précisions sur le changement de l'âge de la retraite des femmes
- Mise à niveau de la structure des données
- Certificat d'assurance AVS
- LPP dès 2025 : calculer les salaires à annoncer
- Transmissions d'impôts à la source
- AVS négatif
- Correction impôts à la source année précédente
- Office Fédéral de la Statistique
- Salaires sans contrainte de temps
- Envoi des certificats de salaire
- Attestation-quittance 2025
- Taux de télétravail des frontaliers

## Salaire minimum Genève

Le salaire minimum à Genève en 2025 passera à Fr. 24.48 de l'heure

Ce qui donnera :

	40h hebdo	42h hebdo	45h hebdo
Payé sur 12 mois	4243.20	4455.36	4773.60
Payé sur 13 mois	3916.80	4112.64	4406.40

Pour d'autres calculs, consulter le site de l'Etat de Genève :

<https://www.ge.ch/appliquer-salaire-minimum-genevois/montant-calcul-du-salaire-minimum>

## Minimum LPP

Plafonds / planchers

Plafond

7'560.00

Déduction de coord.

2'205.00

Salaire coord.min.

315.00

Salaire coord.max.

5'355.00

Montant de salaire seuil

1'890.00

Voici les montants à indiquer dans le paramétrage des rubriques LPP en cas de salaire coordonné minimum en 2025

## AMat et CAF Genève

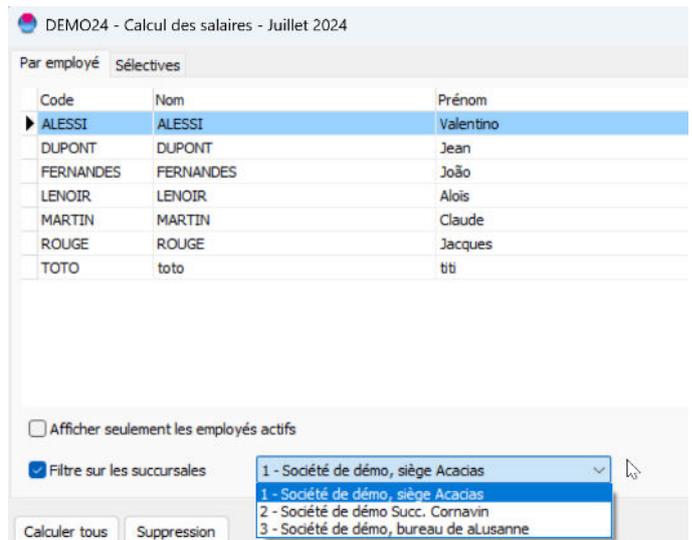
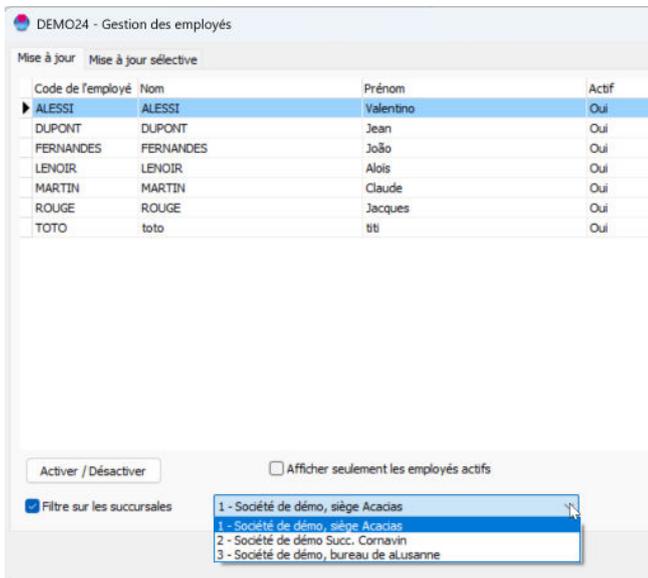
Cotisations Amat et CAF GE 2025 :

	Employé	Employeur
Amat	0.032	0.032
CAF		2.25

Si vous faites le report de fin d'année après avoir fait la mise à jour, le taux de l'assurance maternité changera de lui-même. Par contre, il faudra modifier à la main le taux de la CAF.

Le taux de la CAF baissera aussi dans le canton de Vaud. Voir avec la caisse concernée.

## Filtre sur les succursales



Lorsqu'on se trouve dans la gestion des employés ou dans le calcul, il est dorénavant possible de filtrer à l'affichage les employés selon les succursales.

## Précisions sur l'adaptation de l'âge de la retraite des femmes

L'âge de la retraite des femmes va évoluer selon le calendrier suivant :

- 2025 : 64 ans et 3 mois
- 2026 : 64 ans et 6 mois
- 2027 : 64 ans et 9 mois
- 2028 : 65 ans

Ces notions sont intégrées « en dur » dans le programme. C'est lui qui va gérer le calcul des cotisations AVS, chômage etc...

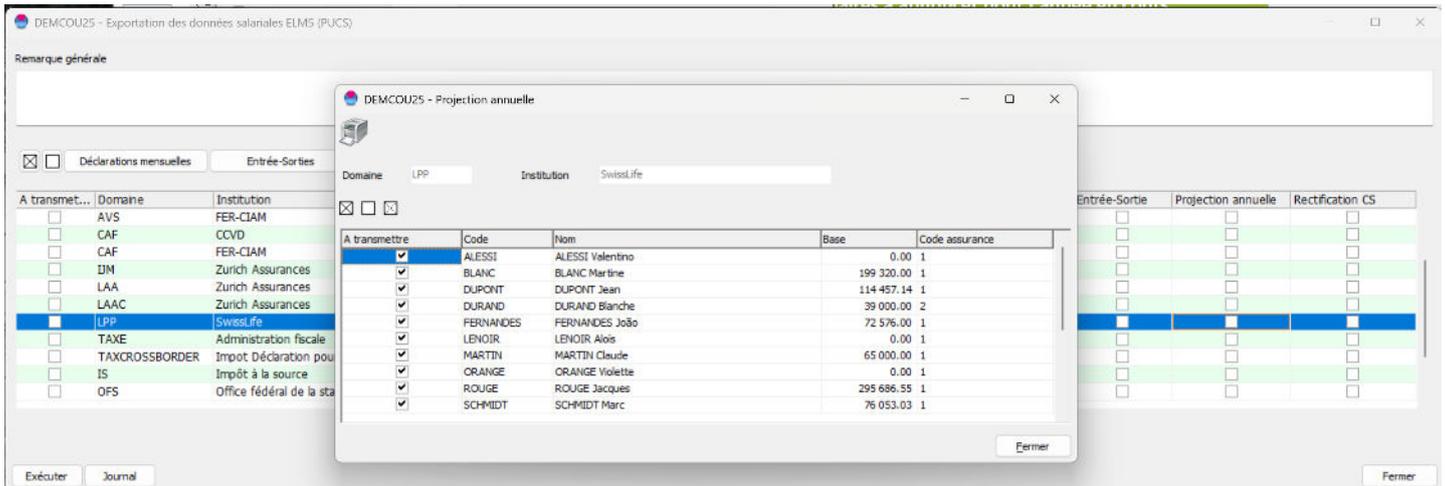
Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que l'élément décisif est la date anniversaire de la personne concernée et pas forcément le droit de l'année où elle sera à la retraite.

Exemple : une personne née en 1961 dont l'anniversaire tombe en novembre sera à la retraite à 64 ans et trois mois en 2025.

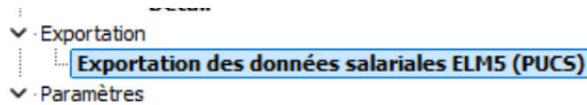
Comme c'est la règle des 3 mois qui s'applique et elle sera donc à la retraite dès le 1er mars 2026. (Ce n'est pas la législation 2026 qui s'applique).



# LPP : calculer les salaires à annoncer pour l'année en cours



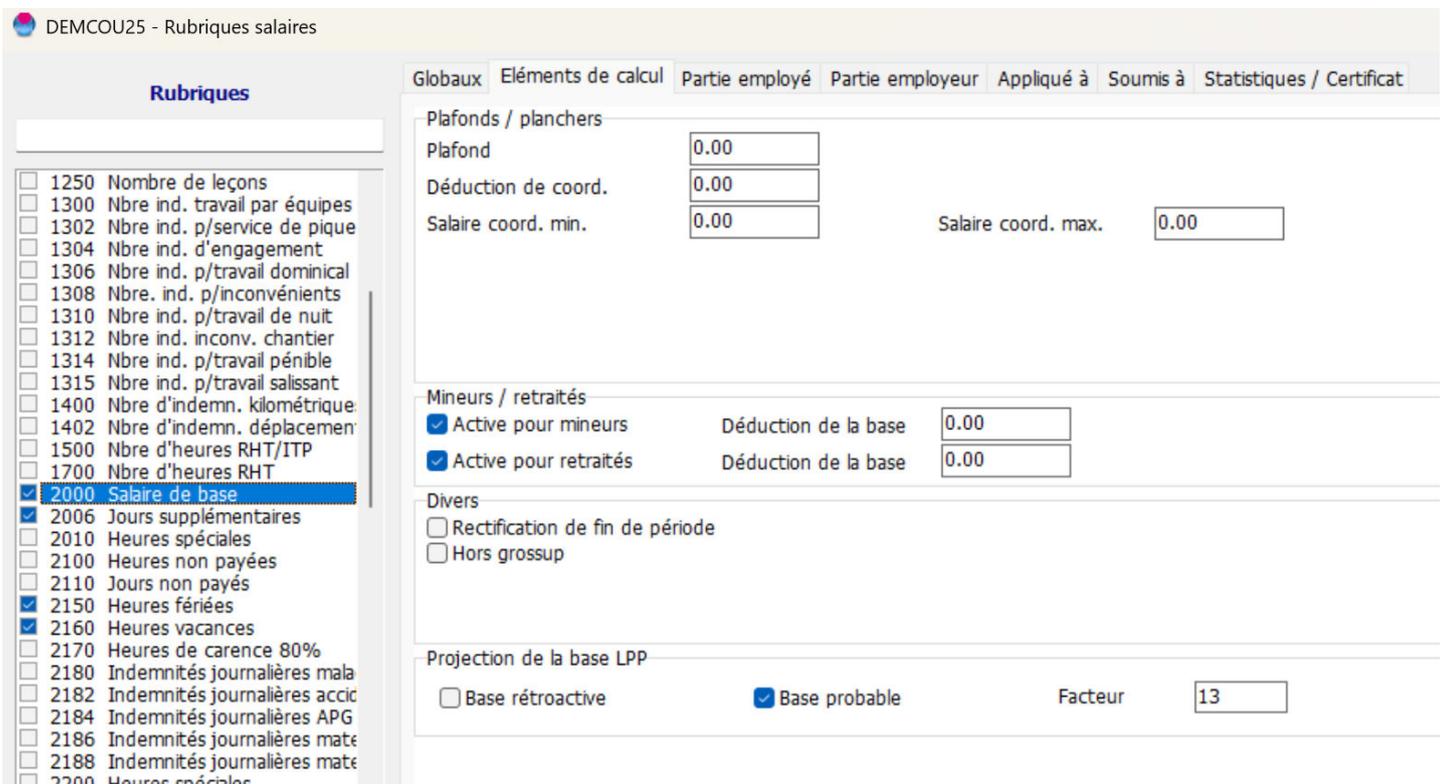
Dès 2025, il sera possible d'établir des projections annuelles en vue des annonces aux caisses de pension. Aller à :



Puis cocher la case « Projection annuelle » sur la ligne de la LPP pour obtenir le tableau ci-dessus.

NB : il est possible de corriger les montants à la main si on souhaite indiquer d'autres montants.

Afin que le programme puisse établir ces projections, il vous faut d'abord paramétrer les rubriques à prendre en considération :



Projection de la base LPP

Base rétroactive

Base probable

Facteur

13

Pour chaque rubrique soumise à la LPP, déterminer les montants à considérer pour la projection :

Base probable : salaire de l'année en cours. Indiquer le facteur de multiplication (12 la plupart du temps) pour qu'il multiplie le montant fixe mensuel stocké dans l'employé par le nombre d'occurrences. S'il y a un 13ème salaire, mettre le chiffre 13 dans le salaire de base et ne rien indiquer dans la rubrique 13ème salaire.

Base rétroactive : prendre le chiffre de l'année précédente (ex : commissions, bonus soumis etc...)

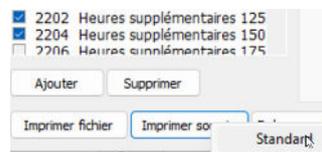
27/11/2024 12:12:06

Société de démo pour cours salaires

**LISTE DE RUBRIQUES SALAIRES**

N°	Libellé	Brut	AVS	LAA	LAAC	IJM	LPP prob	LPP fact	LPP rétro	IS	Cmp.	Hors gu	Cert. sal.	Stat. mois
1314	Nbre ind. p/travail pénible	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
1315	Nbre ind. p/travail salissant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
1400	Nbre d'indemn. kilométriques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
1402	Nbre d'indemn. déplacements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
1500	Nbre d'heures RHT/ITP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
1700	Nbre d'heures RHT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
2000	Salaires de base	1	1	1	1	1	1	13	0	1	0	0	1	(1) I
2006	Jours supplémentaires	1	1	1	1	1	0	0	1	0	0	0	1	(1) I
2010	Heures spéciales	0	1	1	1	1	0	0	1	0	0	0	1	(1) I
2100	Heures non payées	1	1	1	1	1	0	0	1	0	0	0	1	(1) I
2110	Jours non payés	1	1	1	1	1	0	0	1	0	0	0	1	(1) I
2150	Heures fériées	1	1	1	1	1	0	1	1	0	0	0	1	(1) I
2160	Heures vacances	1	1	1	1	1	0	1	1	0	0	0	1	(1) I
2170	Heures de carence 80%	1	1	1	1	1	0	0	1	0	0	0	1	(1) I
2180	Indemnités journalières maladie	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	(1) Y
2182	Indemnités journalières accident	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	(1) Y
2184	Indemnités journalières APG	1	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	1	(1) Y

En imprimant (aperçu) la liste des rubriques salaires :

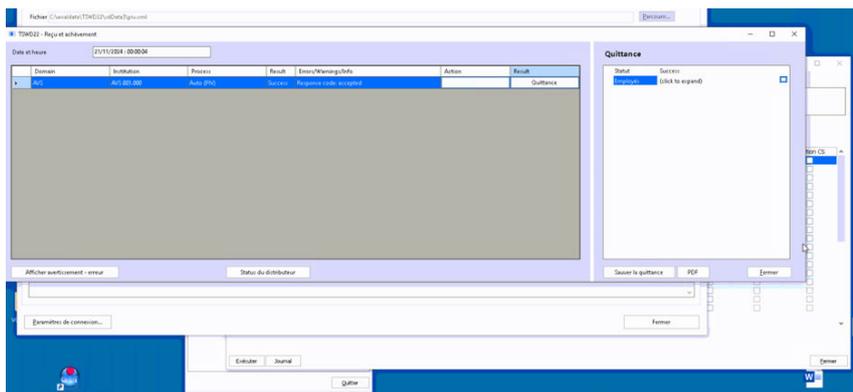


les paramètres choisis s'afficheront.

En ce qui concerne les déclarations via Swissdec, il faut d'abord vous assurer auprès de votre caisse qu'elle soit prête à recevoir vos déclarations car toutes ne sont pas encore équipées pour.

Cela n'empêche pas que l'on puisse utiliser cette option pour simplement calculer les projections de façon automatisée et imprimer ou enregistrer au format excel le résultat .

Lorsque les transmissions peuvent être effectuées via Swissdec, voici à quoi ressemble l'écran de transmission :



Quand on clique sur Click to expand dans la fenêtre de droite, le détail s'affichera.

## Transmissions d'impôts à la source

A tran...	Domaine	Institution	Id	PA...	Distri...	Proc...	Cantons	Remarques	Données inc...	EMA	Projection	Rectification...
<input type="checkbox"/>	AVS	FER-CIAM	106.C			Auto	P					
<input type="checkbox"/>	CAF	CCVO	022.C			Auto	P					
<input type="checkbox"/>	CAF	FER-CIAM	106.C			Auto	P					
<input type="checkbox"/>	IMH	Zürich Assurances	512			Auto	P					
<input type="checkbox"/>	LAA	Zürich Assurances	512			Auto	P					
<input type="checkbox"/>	LAAC	Zürich Assurances	512			Auto	P					
<input type="checkbox"/>	LJP	SveviaLife	12			Auto	P					
<input type="checkbox"/>	TAXE	Administration fiscale				Auto	P					
<input type="checkbox"/>	TAXCROSSBO	Impôt Déclaration pour les for				Auto	P					
<input checked="" type="checkbox"/>	IS	Impôt à la source		2		Auto	D	Tout				
<input type="checkbox"/>	OFS	Office fédéral de la statistique	OFS	2		Auto	P					

Les transmissions d'impôts à la source s'effectuent comme auparavant.

C'est la suite de la déclaration qui générera éventuellement des messages en direct de l'administration fiscale concernée demandant d'effectuer des corrections pour les éléments qui ne leur conviennent pas.

Exemple :

#1	Code	14
	Nom	Egli Anna
	Date de naissance	13/07/1977
	Sexe	F
	Etat civil	separated
	Valide dès	28/04/2017
	No d'assurance sociale	756.1927.3247.52
	IS	Taxe à la source
	#1	Canton LU
		Commune 1069
		Mois 2021-11
	Corrections	Correction (Reversal)
	#1	Correction 1
		Info
	#1	Frau Egli ist nicht Quellensteuerpflichtig (9999)
		Mois 2021-11
	Ancien	Catég A0N
		Mont: -2281.65
		Mont: -2281.65
		Mont: 0
		Mont: -44.05
	Nouveau	Catég NON
		Mont: 0.00
		Mont: 0.00
		Mont: 0
		Mont: 0.00
	Info	

quelqu'un a été soumis à tort d'après eux.

Le message ci-dessous sera affiché dans le calcul, lors de l'initialisation du mois suivant :

TSWD21 - Impôt à la source

**Contrôle des corrections IS à effectuer**

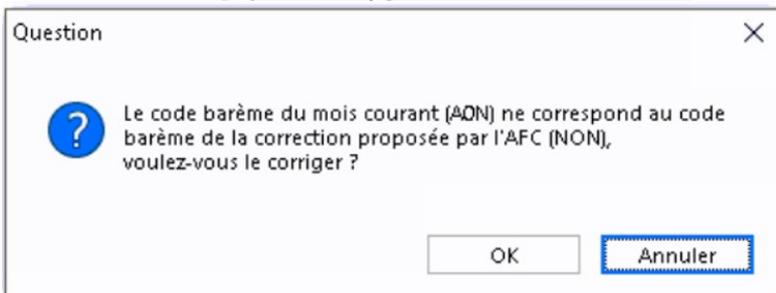
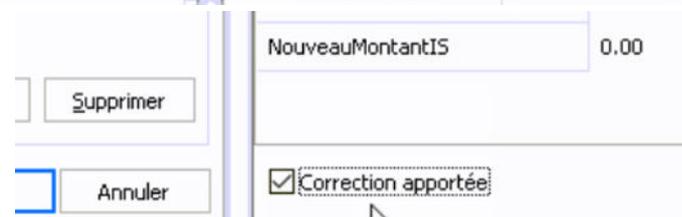
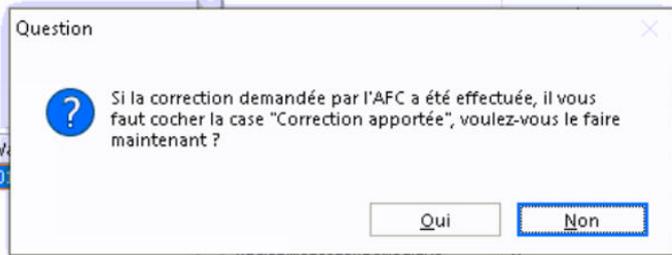
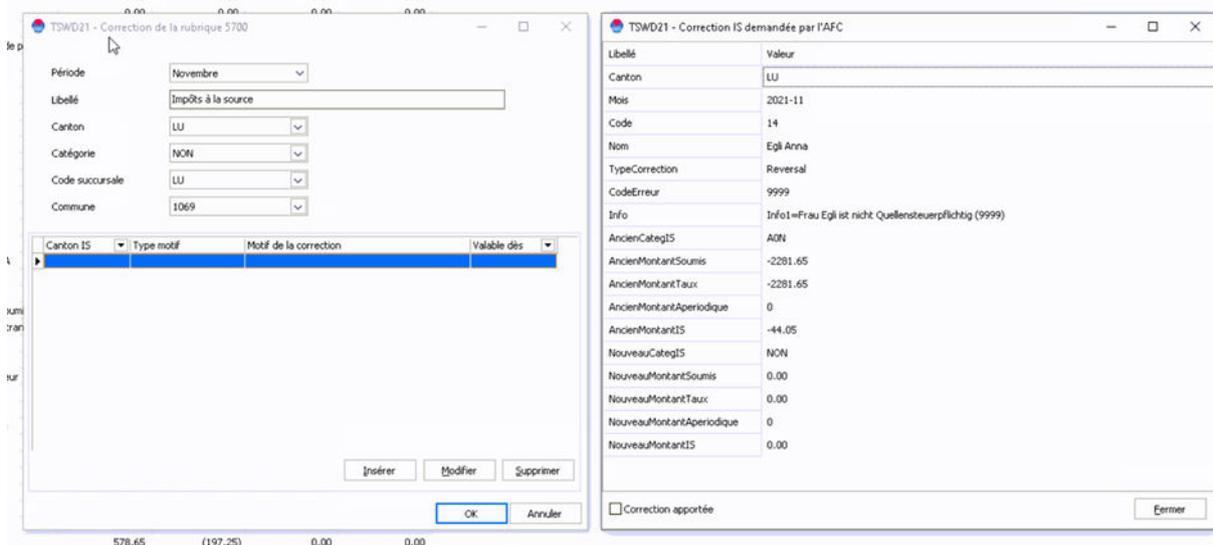
Employé 14 - Anna Egli, des corrections IS sont à apporter selon demande de l'AFC

Inprimer Save Fermer

Le programme posera alors la question :



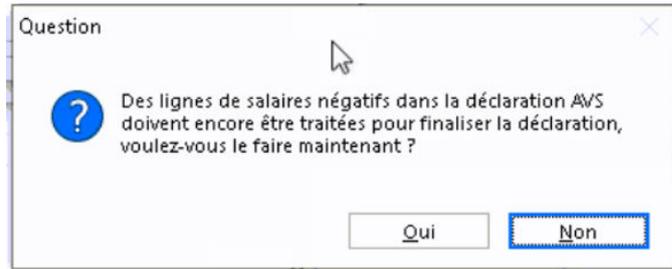
En répondant OK, il ouvrira les fenêtres de correction :



En suivant la procédure jusqu'au bout, tout sera donc corrigé et confirmé lors de la prochaine transmission aux impôts.

## AVS négatif

Si le programme détecte des lignes de salaires négatives lors de la génération de la déclaration AVS, le message suivant apparaît :



En répondant oui, le tableau suivant s'ouvre et il faut rentrer les informations :

Code employé	Nom	Prénom	Assurance	Salaires ...	Salaires positif ...	Salaires négatif à ré...	2021	2020	2019	2018	Année...	Déclaration manuelle d'ici au
166	Maron	Albert	Caisse de compensation AVS	-2 000.00	18 000.00	-20 000.00					18 000.00	

Le détail sera alors mentionné dans la déclaration rectifiée :

Muster AG  
Bahnhofstrasse 1  
6003 Luzern

21/11/2024  
Page 1

**Attestation de salaires AVS 2021**

Caisse de compensation AVS  
Numéro d'assurance : 003.000  
Numéro de membre : 100-9976.9

Numéro d'assuré	Date naissance	Nom / Prénom	Période d'occup. du	au	Salaires AVS	Salaires AC	Salaires AC2	H/F
756.3678.2051.06	08.08.1978	Maron Albert	01.01.21	31.03.21	(2 000.00)	(2 000.00)	0.00	H
<i>Répartition du salaire AVS</i>					2021	2021	18 000.00	
<i>Répartition du salaire AVS</i>					2019	2019	(10 000.00)	
<i>Répartition du salaire AVS</i>					2020	2020	(10 000.00)	
<i>Total répartition du salaire AVS</i>							(2 000.00)	

## Correction impôts à la source année précédente

TSWD22 - Correction de la rubrique 5700

Période: Décembre  Année précédente

Libellé: Impôts à la source

Canton: BE

Catégorie: H1N

Code succursale: BE

Commune: 351

Canton IS	Type motif	Motif de la correction	Valable dès

Insérer    Modifier    Supprimer

OK    Annuler

Il est dorénavant possible d'effectuer des transactions correctives d'impôts à la source concernant l'année précédente.

Toutefois, la date limite pour effectuer ces opérations est le mois de mars de l'année en cours. Ensuite le programme n'acceptera plus de le faire.

## Office Fédéral de la Statistique

Dans le cadre de la norme suisse en matière de salaire (ELM) version 5.0, l'Office fédéral de la statistique (OFS) applique ce standard aux enquêtes / statistiques suivantes : Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS), Indice suisse des salaires (ISS), Statistique de l'emploi (STATEM), Profiling, Enquête de mise à jour du Registre des entreprises et des établissements (entreprises multi-établissements).

Chaque relevé/statistique collecte à la fois des données identiques et des données différentes, avec des périodicités et des populations qui leur sont propres. Il faut aussi noter que certains relevés sont interdépendants (p. ex.: STATEM - Profiling). Grâce à la norme suisse en matière de salaire (ELM) V5.0, toutes ces statistiques sont regroupées au sein d'une transmission de données mensuelle. Dans le système, l'entreprise n'a plus besoin de faire de distinction entre les différents relevés.

Il suffira donc d'envoyer le fichier tous les mois, comme pour les impôts à la source.:

A transmet...	Domaine	Institution	Id	Période	Distributeur	Process
<input type="checkbox"/>	AVS	FER-CIAM	106.001		<input checked="" type="checkbox"/>	Auto (F)
<input type="checkbox"/>	CAF	CCVD	022.000		<input checked="" type="checkbox"/>	Auto (F)
<input type="checkbox"/>	CAF	FER-CIAM	106.001		<input checked="" type="checkbox"/>	Auto (F)
<input type="checkbox"/>	IJM	Zurich Assurances	S12		<input checked="" type="checkbox"/>	Auto (F)
<input checked="" type="checkbox"/>	LAA	Zurich Assurances	S12		<input checked="" type="checkbox"/>	Auto (F)
<input type="checkbox"/>	LAAC	Zurich Assurances	S12		<input checked="" type="checkbox"/>	Auto (F)
<input type="checkbox"/>	LPP	SwissLife	L2		<input checked="" type="checkbox"/>	Auto (F)
<input type="checkbox"/>	TAXE	Administration fiscale			<input checked="" type="checkbox"/>	Auto (F)
<input type="checkbox"/>	TAXCROSSBORDER	Impôt Déclaration pour les frontaliers			<input checked="" type="checkbox"/>	Auto (F)
<input type="checkbox"/>	IS	Impôt à la source		2	<input checked="" type="checkbox"/>	Auto (F)
<input checked="" type="checkbox"/>	OFS	Office fédéral de la statistique	OFS	2	<input checked="" type="checkbox"/>	Auto (F)

Il va de soi qu'il faut absolument que les employés soient correctement paramétrés à tous les niveaux et surtout celui de l'onglet 9 de la gestion des employés.

## Salaires sans contrainte de temps

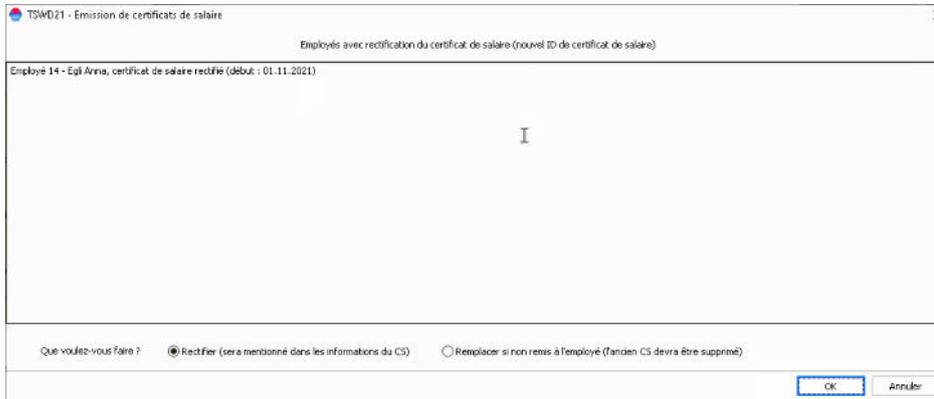
Dans le cas de salaires sans contrainte de temps, le programme supposera par défaut qu'il s'agit d'administrateurs (ou de gens payés une fois pour l'année entière). Si ce n'est pas le cas, il faut cocher la case Non administrateur.

Dans ce cas, il ne calculera pas comme si le montant payé l'était pour toute l'année mais sur une base normale.

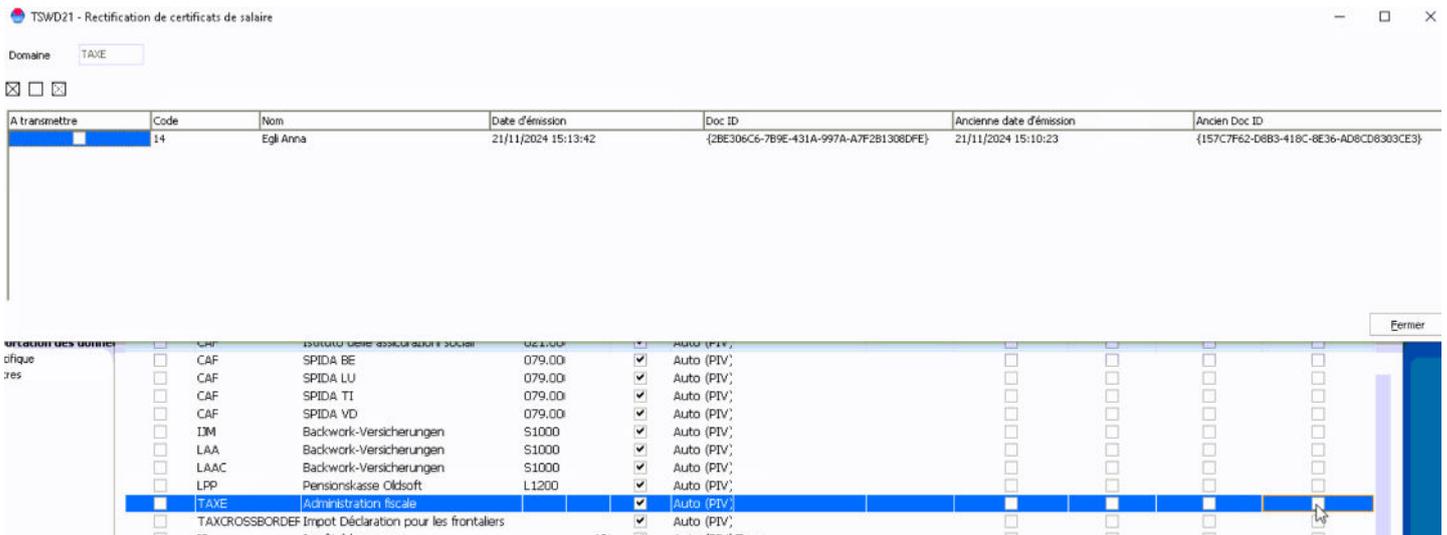
## Envoi des certificats de salaire aux AFC via Swissdec

L'envoi des certificats de salaire via Swissdec aux administrations fiscales cantonales qui les veulent se fait de façon identique aux années précédentes.

Ce qui change, c'est que s'il y a eu des corrections et qu'il faut les renvoyer, un message apparaîtra :



Il faudra donc, lorsqu'on les renvoie, mettre une coche dans la dernière colonne de la ligne TAXE (Rectification CS) :



Les certificats envoyés se voyant attribuer un Doc ID, on voit que le nouvel envoi a modifié le numéro du document.

## Attestation-quittance 2025 Genève

- Sur une rubrique sélectionnée
- Impôt à la source
- Quittances d'impôt à la source**
- Contrôle du calcul de l'impôt à la source
- Certificats de salaire

Les attestations-quittances, à Genève, font leur retour en 2025.

Vu qu'il s'agit d'un canton en base annuelle, le taux indiqué sur la dernière ligne concerne **toute la période**, pas juste la ligne en cours.

Société de démo pour cours salaires Route de la Galaise 11b 1228 Plan-les-Ouates		Jean DUPONT Rue des Plantes 150 74100 Annemasse France							
Numéro DPI	12345	Numéro AS							
		Date de naissance	01/01/1990						
Lieu de travail	Route de la Galaise 11b 1228 Plan-les-Ouates								
Canton	GE								
		Plan-les-Ouates, 03/12/2024							
Attestation de l'impôt à la source pour l'année 2025 Canton Genève									
Période du/au	Canton IS	Code IS	Salaire IS	Salaire IS apériodique	Salaire IS cumulé	Salaire IS DT	Taux IS	Montant IS	
01/01/2025	31/01/2025	GE	C2N	8 922.00	0.00	8 922.00	9 588.65	10.65	950.20
01/02/2025	28/02/2025	GE	C2N	8 922.00	0.00	17 844.00	9 588.65	10.65	950.20
01/03/2025	31/03/2025	GE	C2N	18 922.00	10 000.00	36 766.00	10 422.00	11.71	2 404.90
<b>Total</b>				<b>36 766.00</b>	<b>10 000.00</b>				<b>4 305.30</b>
Les personnes imposées à la source peuvent exiger par demande écrite et motivée jusqu'au 31 mars 2026 auprès de l'administration cantonale des impôts compétente une décision sur l'existence et l'étendue de l'assujettissement à l'impôt à la source ou une taxation ordinaire ultérieure, respectivement un nouveau calcul de l'impôt à la source. Sans demande respectant forme et délai, le prélèvement de l'impôt à la source est définitif.									

## Taux de télétravail des frontaliers

DEMO25 - Fiche de l'employé(e) DUPONT: Jean DUPONT

8. Vacances	9. Statistiques	10. Equipements / Formations	11. Registre RGPD	12. Mot de passe	14. Champs génériques				
1. Employé / adresse	2. Données civiles	3. Nationalité / permis / service	4. Données de l'entreprise	5. Données salaire	6. Certificat de salaire	7. Quittance de l'impôt à la source			
Type de revenu	Salaire	Type de salaire	Mensuel	Salaire de base	8000	Salaire 100%	8000		
Heures moyennes	173.33	Heures 100%	173.33	Jours moyens	21.75	% d'occupation	100	% télétravail	20

Le taux de télétravail pour les frontaliers a été ajouté à l'onglet 5 de la gestion des employés. S'il faut corriger après coup, on retrouve les informations au même endroit que les taux d'occupation :

DEMO25 - Diagnostic des données

Utilitaires

- Utilitaires pour renommer
- Utilitaires sur les employés
- Utilitaire sur les rubriques
- Utilitaires sur les salaires
- Utilitaires sur les assurances
- Utilitaires sur les références
- Utilitaires sur les périodes et les taux d'occupation
  - Mise à jour des périodes impôt source
  - Mise à jour du taux d'occupation
  - Mise à jour des succursales
  - Mise à jour des catégories d'employé
  - Mise à jour des catégories pièce comptable
  - Enlever les employés sortis dans tables des taux d'occupation
  - Contrôler les taux d'occupation par rapport aux entrées et sorties
- Utilitaires sur les tables
- Utilitaires sur les exports
- Utilitaires M-Files
- Mot de passe spécial
- Editeur de formats
- Hémo

DEMO25 - Administration des Fichiers

Fichier Aide

TauxOccPeriode.db

Cempl	Periode	TauxOcc	TauxOccTotalIS	TauxTeletravail
BLANC		3	100	0
DUPONT		1	100	0
DUPONT		2	100	0
DUPONT		3	100	0
DUPONT		4	100	20
DURAND		1	50	0

## Pour rappel...

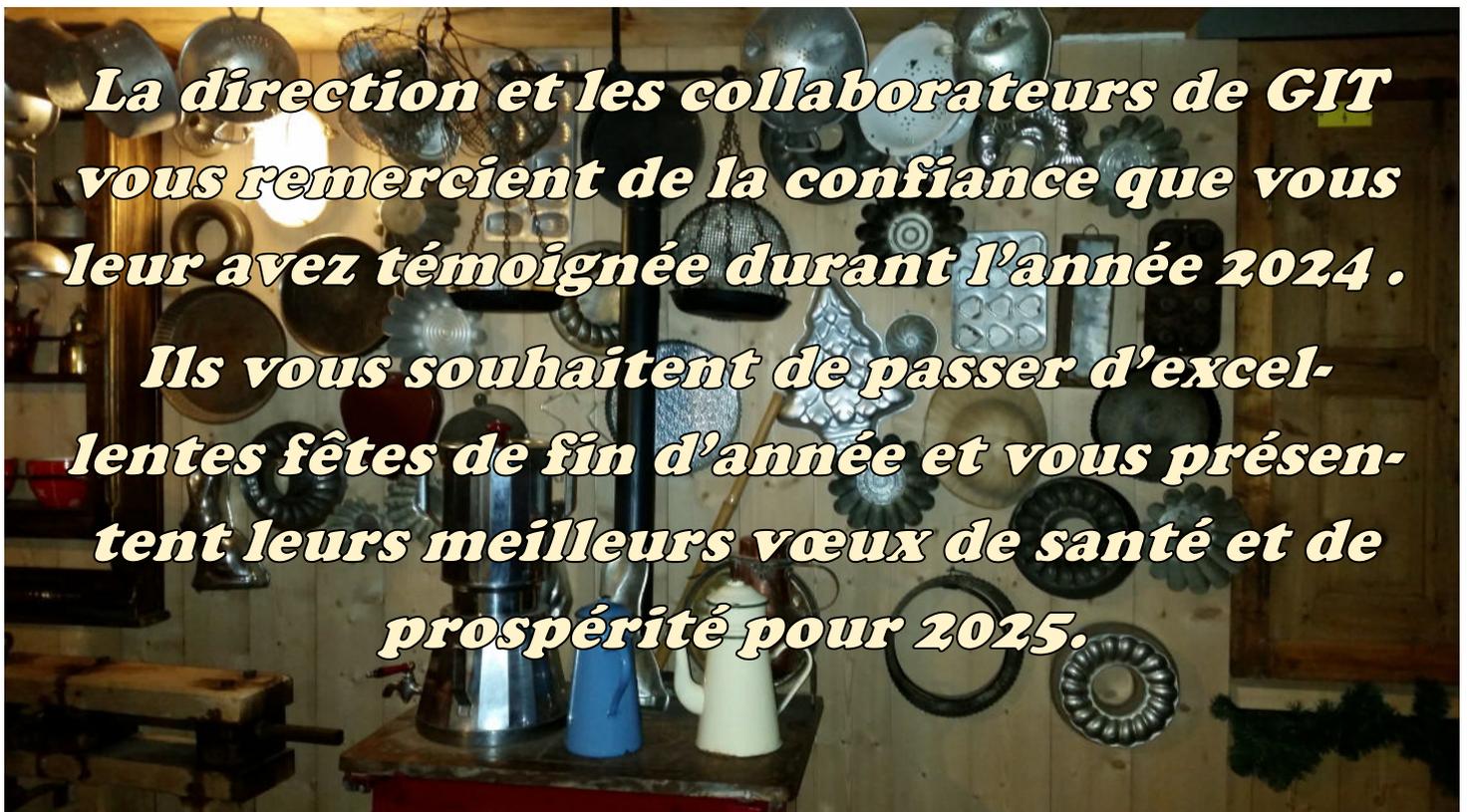
Nous approchons de la fin de l'année et, comme d'habitude, les appels seront nombreux à notre standard. Nous faisons notre possible afin de vous répondre dans les plus brefs délais, mais l'attente peut être longue et peut-être inutile puisque, pour mémoire, il y a plus de 300 articles dans la FAQ salaires du site GIT et que la solution à votre problème s'y trouve sûrement...

Si vous avez une question qui peut être formulée de façon précise, nous vous rappelons que privilégier la voie e-mail peut également être plus rapide.

Une seule adresse : [sav@git.ch](mailto:sav@git.ch) !

Le message comportera une description du problème et des éventuelles captures d'écran liées au problème.

Si ce n'est pas possible, la ligne de téléphone 022 309 39 77 est, bien entendu, toujours active.

**GIT S.A.**

Route de la Galaise 11B  
CH 1228 Plan-les-Ouates

Numéro de TVA (IDE) : CHE-108.010.221 TVA

SUPPORT +41 22 309 39 77

Lundi – Vendredi 8h30-12h / 14h-17h

[sav@git.ch](mailto:sav@git.ch)

VENTES +41 22 309 39 88

Lundi – Vendredi 8h30-12h / 14h-17h

[ventes@git.ch](mailto:ventes@git.ch)

ADMINISTRATION +41 22 309 39 99

Fax : +41 22 309 39 89

Lundi – Vendredi 8h30-12h / 14h-17h

[info@git.ch](mailto:info@git.ch)